

CONSEIL RHÉMAN

Réunion de l'assemblée plénière
le 6 novembre 2015 de 10h21 à 12h25 à Strasbourg

Procès-verbal

M. Philippe RICHERT :

Merci, Mesdames et messieurs, merci mes chers collègues, d'avoir pu répondre aussi nombreux et aussi tôt à l'invitation pour ce Conseil Rhéman. Je voudrais saluer, bien entendu, les membres du bureau qui ont déjà travaillé de façon assidue ce matin, en particulier les vice-présidents Helmut HERSBERGER, Willy STAECHLE et Theo KAUTZMANN ; rappeler aussi qu'à la fin de la séance nous allons avoir l'élection d'un nouveau président. Nous nous réjouissons de savoir que Helmut HERSBERGER accepte le principe de sa candidature que nous allons, je n'en doute pas, soutenir avec détermination pour lui permettre – mais il parlera de son programme – de mettre en œuvre de façon volontariste un programme extrêmement dynamique et important, et je le remercie.

Je veux vous saluer toutes et tous et vous dire le plaisir que j'ai de vous accueillir dans cette salle. Peut-être certains d'entre vous ont-ils remarqué que la disposition a légèrement changé pour permettre d'accueillir le futur Conseil Régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Jusqu'à présent le Conseil Régional d'Alsace avait 47 membres. La future assemblée en comptera 169. Nous avons donc changé la disposition de l'hémicycle qui nous permet d'accueillir les 169 membres, sans pour autant avoir repoussé les murs qui sont solides !

Vous êtes donc dans la salle qui accueillera le 4 janvier le futur Conseil Régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine puisque, cela au moins est sûr, c'est ici qu'aura lieu la première réunion. On ne sait où auront lieu les suivantes, mais le lieu de réunion de la première est prévu. Cela se passera nécessairement dans cette salle, sur les sièges que vous occupez. Nous sommes quasiment en train d'écrire l'Histoire ce matin.

Cette introduction faite, je voudrais rappeler l'ordre du jour que vous avez devant vous. Nous n'avons pas eu de demande de modification de l'ordre du jour. Je voudrais simplement rappeler que Mme KRESSL, qui devait intervenir, ne peut être avec nous. Je vais donc à sa place faire la présentation du rapport qui lui revenait en tant que présidente actuelle de la Conférence du Rhin supérieur, mais elle a aujourd'hui des obligations qui l'obligent à rester au *Regierungspräsidium* de Karlsruhe. En particulier, le sujet des migrants requiert sa présence. Nous l'excusons bien entendu. J'essayerai aussi bien que possible, avec son représentant personnel, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de dérive par rapport à ce qu'elle souhaitait vous dire. Je vais donc tout à l'heure m'en tenir à un descriptif précis de ce qui aura été proposé entre d'un côté, la Conférence du Rhin supérieur et, de l'autre, le Conseil Rhéman.

Dernière précision avant d'entamer l'ordre du jour : nous prendrons in extenso les interventions des uns et des autres. Comme nous les enregistrons, il est nécessaire à chaque fois que quelqu'un prend la parole de se présenter. Soit c'est celui qui distribue la parole, soit c'est la personne qui prend la parole qui décline son identité. C'est simplement pour qu'au niveau de la transcription on puisse ne pas se tromper.

Après vous avoir salués et dit le bonheur de vous accueillir ici, je voudrais en venir au premier point qui est l'approbation du procès-verbal de la dernière séance. Je rappelle simplement qu'il n'y a pas eu de demande de modification au projet qui vous a été envoyé. S'il n'y a pas de demande de modifications en séance... je vérifie visuellement... On peut donc considérer que le compte-rendu est adopté. C'est le cas.

Nous pouvons pouvoir déjà passer au point n°3, le compte-rendu des commissions. Nous allons d'abord entendre M. ÜBERWASSER qui remplace M. SCHNAUDIGEL, qui est excusé, et qui présentera la résolution de la commission des transports.

M. Heinrich ÜBERWASSER :

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de remplacer aujourd'hui M. SCHNAUDIGEL et de vous faire lecture de son rapport, mais tout d'abord de vous transmettre ses salutations.

Au cours de sa réunion la commission s'est penchée en particulier sur les sujets suivants. Le thème n°1 était le développement de projets de transports dans le cadre du programme opérationnel INTERREG V. La commission a adopté en la matière un projet de résolution que vous avez sous les yeux dans vos documents de séance. Le point de départ avait été une liste de 20 projets prioritaires, destinés à être promus par le nouveau programme INTERREG-V que la commission avait adoptée le 13 mars 2015. Vous la trouverez également dans vos documents. A titre d'éclaircissement, nous faisons remarquer que les projets contenus dans la liste de la Conférence du Rhin supérieur ne font pas systématiquement l'objet d'une aide INTERREG. Pour pouvoir seulement être éligibles à INTERREG, les projets doivent remplir deux conditions : leur cofinancement doit être assuré et le porteur ou maître d'œuvre doit avoir été défini.

Au point 2 de la résolution le Conseil Rhénan salue tous les projets de la liste.

Au point 3 il demande que les autorités compétentes informent régulièrement le Conseil Rhénan sur l'état de la planification et de la mise en œuvre de ces projets en se concertant avec lui.

Au point 4 le Conseil Rhénan évoque un autre projet de transports qui pourrait bénéficier du soutien de moyens INTERREG. Il s'agit d'un système de régulation de la circulation de l'autoroute A5 jusqu'à l'ancienne aire douanière d'Ottmarsheim près de la A36 en France, en Alsace. À l'heure actuelle, on s'efforce de transformer l'aire d'Ottmarsheim près de la A36 en une aire de parking et de repos pour les poids-lourds. Une telle aire ne vaudrait probablement la peine que si les poids-lourds venant d'Allemagne, de la A5, l'utilisaient aussi.

C'est pourquoi le Conseil Rhénan demande à l'administration des Ponts-et-chaussées tant en France qu'en Allemagne de bien vouloir procéder à un examen pour voir si un système de régulation de la circulation correspondant pourrait être installé.

Si je puis ajouter cela de suite: le thème n°2 concernait la question de savoir quand on débutera l'aménagement et la construction de voies supplémentaires pour la ligne ferroviaire entre Karlsruhe et Bâle (*Rheintalbahn*). La Conférence du Rhin supérieur a entendu le directeur de l'Association régionale du Rhin supérieur sud (*Regionalverband Südlicher Oberrhein*), M. Dieter KARLIN, sur ce sujet. M. KARLIN a fait savoir que le comité consultatif du projet Rheintalbahn était parvenu à un accord sur l'aménagement de la ligne ferroviaire entre Offenbourg et Bâle. La raison sous-jacente est qu'au cours des dernières années, il y a eu des discussions intensives à propos du doublement des voies ferrées qui doivent passer de deux à quatre, notamment sur la protection contre les nuisances sonores. Un total de 174.000 plaintes a été déposé dans le cadre de la procédure d'enquête publique

(*Planfeststellungsverfahren*) introduite en 2005. En raison de ce grand nombre de protestations, un comité consultatif de projet avait été mis en place en 2009. Le Bund, les Länder, des représentants de la région, des initiatives citoyennes ainsi que la Deutsche Bahn AG y siègent. Par rapport à la planification originelle qui prévoyait d'immenses murs anti-bruit traversant la ville d'Offenburg, on prévoit maintenant un tunnel pour un coût de 1,2 milliard d'euros que le Bund prendrait en charge. Parmi les autres changements prévus, citons une voie rapide entre Offenburg et Riegel, le contournement de Fribourg et un abaissement du tronçon entre Bad Krotzingen et Müllheim. La réalisation des projets cités dépend encore, pour les coûts qui seraient pris en charge par l'État allemand, d'une décision du parlement fédéral (*Bundestag*). Il faut espérer que l'ensemble du projet sera réalisé, car au Conseil Rhénan nous souhaitons tous que les choses avancent au niveau de l'aménagement de notre ligne ferroviaire rhénane (*Rheintalbahn*).

Enfin, le thème n°3 a été la coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire et de l'espace dans la région de Bâle. Sur ce sujet, le directeur du service d'urbanisme du canton de Bâle-Ville, M. Martin SANDNER a fait un exposé, en prenant comme exemple la région frontalière trinationale de Bâle, sur l'aménagement d'un territoire sous forme d'espaces fonctionnels, c'est-à-dire d'espaces étroitement liés par des complémentarités économiques, sociales et écologiques. Ces espaces n'ont rien à voir avec les frontières administratives ou nationales. Il existerait ainsi en Suisse 12 espaces fonctionnels, mais 26 cantons, sachant que le nombre des espaces fonctionnels est un nombre déterminé par les fonctions, lesquelles évoluent selon une dynamique.

L'aménagement du territoire en espaces fonctionnels, comme dans la région de Bâle, exigerait une concertation plus étroite non seulement au sein de la nation avec d'autres cantons suisses, mais aussi avec nos voisins frontaliers, nos amis en Allemagne et en France. L'idée qui sous-tend cette intention émane du projet de révision de la loi de la confédération helvétique en matière d'aménagement du territoire. A l'issue de cette révision, une collaboration est prévue entre tous les niveaux afin d'assurer un développement spatial organisé, sous forme d'espaces fonctionnels. En outre, dans le cas de projets entraînant des conséquences transfrontalières, la coopération avec les autorités étrangères doit être recherchée.

Finalement, M. SANDMANN a évoqué des exemples de réussites actuelles dans la coopération transfrontalière, comme par ex. le tram n°8 de Bâle qui a permis de rétablir une liaison de tramway entre l'Allemagne et la Suisse après 47 ans. Il a également cité le tram n°3 qui va de Bâle à Saint-Louis, qui doit être mis en fonction fin 2017 et dont le chantier va être inauguré dans quelques jours. Ces projets ont fait l'objet d'une planification et d'un financement en commun. De plus, il a fait état du projet Dreiland dans lequel Bâle, Weil-am-rhein et Huningue développent un concept commun d'aménagement du territoire.

Voilà pour le rapport fructueux d'une réunion de commission réussie qui s'est tenue sous la présidence de M. SCHNAUDIGEL.

M. RICHERT :

Merci pour ce rapport. La commission avait donc eu lieu le 21 septembre à Fribourg et M. ÜBERWASSER vous en a fait la synthèse. Y a-t-il des demandes de prise de position, d'explication ou des demandes de complément d'information sur ce travail de commission ?

M. JOSCHA FREY :

Député au Landtag du Bade-Wurtemberg, membre du bureau du Conseil Rhénan.

Merci beaucoup à la commission des transports. Je voudrais relever en particulier le point 4 où le Conseil Rhénan a soutenu à plusieurs reprises la coopération en rapport avec l'ancienne plateforme douanière d'Ottmarsheim. Je pense que du fait qu'un projet est en train de se cristalliser maintenant et qu'un investisseur serait éventuellement prêt à s'engager, d'autres programmes européens seraient plus indiqués eu égard à l'ampleur et aux modalités, comme par ex. le programme d'investissement EFSI du président de la Commission Européenne, M. JUNKER, plutôt que le programme INTERREG. Cependant, le fait de diriger la circulation des camions poids-lourds vers cette aire de repos est

évidemment aussi un cas classique de transfrontalier – et le point 4 le précise bien –, surtout si ces files de poids-lourds se trouvent en partie sur une autoroute française et en partie sur une autoroute allemande.

Donc, dans ce sens, merci beaucoup pour cette différenciation et merci de mettre ce projet en route.

Mme Martine LAEMELIN :

Je suis présidente de la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud dont le siège est à Ottmarsheim. Notre bâtiment est justement à 200m de cette plateforme autoroutière. Je voudrais évoquer le même sujet. Je me réjouis que le Conseil Rhénan soutienne le projet et qu'il avance. J'aimerais témoigner en tant que petite élue, si je peux me permettre.

Nous avons nous, au niveau de la communauté de communes, organisé une rencontre avec l'investisseur allemand fribourgeois et les services de l'Etat, il y a déjà quelques temps, à grand-peine, car il est difficile de faire se déplacer l'administration. Ils se sont rencontrés et nous sommes vraiment en attente. Il y a un certain nombre de choses à définir et à préciser, mais j'ai du mal à comprendre pourquoi un tel dossier n'avance pas davantage alors qu'on a un investisseur qui est prêt et qu'il y a une demande de la part l'État français qu'on pourrait résoudre. Il y a déjà eu un certain nombre de rencontres et des améliorations. Au début ils ne se sont pas entendus, maintenant tout le monde est sur la même longueur d'ondes et a bien compris ce que souhaitent les services de l'Etat, et c'est compréhensible.

Mais là, nous sommes au point mort et nous le regrettons beaucoup. J'aimerais le souligner.

Mme Gabi ROLLAND :

Députée au Landtag du Bade-Wurtemberg.

Je voudrais également vous remercier pour votre rapport exhaustif et vous faire une suggestion à propos des projets prioritaires de la Conférence du Rhin supérieur dans le domaine des transports.

Il est question à la page 2, point 2, de l'étude concernant une liaison transfrontalière performante de transports en commun entre Colmar et Fribourg. C'est un projet qui doit également renforcer la liaison en autobus quand la liaison ferroviaire Fribourg-Breisach sera améliorée en 2018. Le public a été informé par la presse ces jours-ci de ce que l'étude pour un nouveau pont en vue de réactiver la liaison ferroviaire entre Breisach et Colmar apporterait plus d'avantages qu'elle ne coûterait. Je pense qu'il serait juste de la garder dans le champ de notre attention. Je voudrais demander à la commission des transports et de l'aménagement du territoire de continuer d'assurer un bon suivi de cette étude de manière à ce que peut-être un jour un projet INTERREG V-Plus permette effectivement à ce pont transfrontalier de devenir réalité. De manière analogue aux liaisons Kehl-Strasbourg ou Bâle-Saint-Louis, Bâle-Weil, il fera partie des principales liaisons entre l'Allemagne et la France.

M. RICHERT :

Je voudrais dire à Martine LAEMELIN que, si nous sommes d'accord, j'aurai l'occasion, à la suite de son intervention, de saisir le préfet, qui est le responsable côté Etat de la coordination, comme le sujet qu'elle évoque concerne l'autorité de l'État, puisqu'il s'agit évidemment d'une infrastructure nationale. J'aurai donc l'occasion de reprendre contact en notre nom et au nom du Conseil Rhénan pour avoir des précisions. Je te prie donc de bien vouloir te mettre en rapport avec nos services ici de la commission des transports et de l'équipement pour qu'on puisse élaborer un projet de courrier que j'enverrai au préfet avec copie en particulier aux membres du bureau.

En ce qui concerne Mme la députée au Landtag du Bade-Wurtemberg, nous avons convenu que nous ne sommes pas en train de faire une priorisation des projets. Nous enregistrons l'état des dossiers qui peuvent être pris en compte aujourd'hui. Et donc, dans cet ordre d'idées, ce dossier fait partie de ceux qui méritent un suivi. A notre niveau, nous avons à en prendre connaissance, mais ce sont évidemment les autorités compétentes qui auront à porter les sujets. Les priorités seront débattues à l'intérieur des différentes collectivités, qui

décident, qui fixeront les priorités par rapport à l'ensemble des projets, comme il se doit. C'est le minimum de respecter les responsabilités de chacun dans les compétences qui leur sont confiées, que ce soit au niveau de l'État français, de l'Allemagne ou de la Suisse.

Mais nous avons bien compris que c'est un vrai sujet et qu'il y a un engouement pour faire en sorte que les liaisons entre Fribourg et Colmar puissent être améliorées, que ce soit par le transport routier au niveau des bus à haut niveau de service, que ce soit au niveau de la liaison ferrée, avec parfois une attente importante. Quand on en vient aux réalités, les attentes sont parfois un peu déçues, parce que parfois le nombre des personnes qui prennent les liaisons est un peu inférieur à ce qui était initialement prévu. C'est la raison des précautions puisque plusieurs études avaient déjà été faites sur le sujet. C'est la raison aussi de la prudence qui est parfois nécessaire dans la hiérarchisation et la programmation des différentes infrastructures. Mais nous avons bien compris – et cela est, je crois, partagé par tous – que cette liaison fait partie des sujets qui méritent d'être suivis attentivement, bien sûr par le Conseil Rhéan, mais aussi par l'ensemble des collectivités très directement impliquées.

Je n'ai pas entendu de modification quant au rapport qui a été fait, plutôt une satisfaction. Je voudrais remercier M. ÜBERWASSER, bien sûr, qui a fait le rapport, mais aussi, en votre nom, M. SCHNAUDIGEL, le président, qui ce matin ne peut être avec nous, mais qui est très présent sur tous ces sujets et les suit avec beaucoup d'attention.

Si nous pouvons passer au dossier suivant, il s'agit de la commission économie et marché du travail. Le président, Peter BRODBECK va rapporter. La commission s'est réunie le 22 octobre dernier dans le cadre de l'exposition professionnelle à Pratteln (CH). Il n'y a, a priori, pas de résolution. Pour autant, nous sommes tout à fait désireux d'entendre le rapport de cette commission qui s'est penchée sur un certain nombre de sujets.

M. Peter BRODBECK :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme le Président l'a dit en introduction, nous nous sommes réunis le 22 octobre à Pratteln et penchés, une fois de plus, sur le système de formation duale de la Suisse à l'occasion du grand salon des métiers qui s'est tenu à Pratteln. On y a présenté 190 métiers. Nos membres de Suisse, d'Allemagne et de France ont pu faire un tour à ce salon pour s'informer en ayant également la possibilité d'entrer en contact avec des représentants des entreprises formatrices.

Nous avons pu apprendre qu'actuellement dans la région 358 apprentis venus d'Allemagne et 63 venus de France étaient en train d'être formés. Une grande société de vente au détail a constaté que le fait de pouvoir bénéficier d'une autorisation de formation transfrontalière afin d'être formé en Suisse était encore loin d'être bien connu en Allemagne et en France. Il semblerait qu'il y ait encore faire sur ce point. Nous nous sommes également renseignés pour savoir comment fonctionnent ces autorisations de formation transfrontalières et on nous a dit que dès qu'un contrat d'apprentissage était conclu, le canton compétent attribuait généralement sans problèmes cette autorisation, de sorte que des jeunes d'Allemagne et de France pouvaient faire un apprentissage à l'étranger, à savoir en Suisse. Nous ne pouvons pas nous associer à l'accord existant entre l'Allemagne et la France, mais grâce à ces autorisations d'apprentissage transfrontalier qui sont attribuées, il est tout à fait possible que des jeunes venus d'Allemagne ou de France fassent un apprentissage chez nous.

Nous entendons toujours dire que la langue peut poser problème. Mais nous avons aussi constaté que l'APRENTAS – c'est l'organisme de formation des sociétés des sciences de la vie – fait beaucoup d'efforts et propose aussi des cours de soutien, de sorte qu'il est tout à fait possible pour des élèves un peu faibles de faire un apprentissage, si la volonté et l'intérêt sont au rendez-vous. Je suis donc relativement optimiste et pense que nous pourrions réaliser une contribution à la formation transfrontalière.

Par ailleurs, notre commission s'est penchée sur la coopération accrue entre la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhéan ainsi que sur ses conséquences sur le travail des commissions. Après quelque discussion, notre commission a émis une recommandation,

estimant qu'il était bon que quelques projets soient sélectionnés au niveau du bureau, puis amenés dans les commissions pour y être traités de manière à être présentés à la fin de l'année suivante, lors d'une réunion ou d'une rencontre en commun du Conseil Rhénan et de la Conférence du Rhin supérieur, et approuvés des deux côtés. Nous en entendrons encore davantage plus tard.

Nous invitons régulièrement les membres de la commission « Économie, marché du travail et tourisme » de l'Eurodistrict de Bâle (ETB) à participer à nos réunions. À cette occasion, le président, M. Charles SIMON nous a rendu attentifs à une résolution adressée prochainement au Conseil fédéral et aux parlements de la Confédération suisse dans le but de prévenir absolument les conséquences négatives de la mise en œuvre des initiatives d'immigration massive sur les travailleurs transfrontaliers ainsi que sur d'autres domaines dans la Suisse du nord-Ouest et les régions frontalières avoisinantes.

Les membres de notre commission saluent cette résolution. C'est un sujet que nous allons suivre, notamment au vu du manque grandissant de main-d'œuvre spécialisée, et font nous prévoyons qu'il va être l'un de nos thèmes l'année prochaine. C'était là le rapport de notre commission.

M. RICHERT :

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Merci beaucoup, Peter pour ton implication et pour le rapport de cette commission. Nous pourrions passer au rapport de la commission de l'agriculture et de l'environnement qui s'est réunie le 15 octobre sous la présidence de Daniel ADRIAN.

M. Daniel ADRIAN :

Mesdames et Messieurs, très rapidement, le compte-rendu de cette commission. Mais auparavant, je souhaiterais simplement vous informer que M. STRAUMANN, notre président du Conseil départemental, a adressé un courrier aux services de l'État français pour soutenir le projet d'aménagement de la plate-forme d'Ottmarsheim. Je veux ainsi par là rassurer Martine LAEMELIN par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure. Donc, le département du Haut-Rhin est bien préoccupé par cette situation.

Je reviens à notre commission Agriculture et environnement qui s'est réunie le 15 octobre dernier à Colmar. Je tiens plus particulièrement à remercier M. ÜBERWASSER et M. PIX qui m'ont bien soutenu ce jour-là. Le thème était un peu le développement durable, bien sûr, à l'occasion de la Conférence sur le climat, COP 21. Il nous a permis de prendre connaissance des différentes actions initiées dans ce domaine, notamment dans le canton de Bâle-Ville et aussi par le département du Haut-Rhin à l'origine de la démarche PLANÈTE 68 (et je ne peux que vous encourager à taper PLANÈTE 68 sur vos iPad, tablettes, etc. pour voir ce qui s'y passe).

De l'autre côté, l'intervenant allemand qui devait nous présenter les actions du Land de Rhénanie-Palatinat a malheureusement été empêché pour raison de maladie, mais il sera invité à faire cette présentation la prochaine fois. Ces présentations, suisse et allemande, nous ont permis de nous rendre compte de tout ce que nous faisons tous à différents niveaux pour le développement durable et pour notre environnement, — beaucoup de choses, nous le savons, mais il était important de se le rappeler et surtout de le prendre en considération. Aussi, à l'issue de ces présentations, nous avons proposé qu'un mini-site collaboratif soit développé pour recenser les bonnes pratiques en matière de développement durable dans notre région du Rhin supérieur. M. WALTER, directeur des services du département du Haut-Rhin a proposé de faire un essai, en coordination bien sûr avec la coordination de notre département.

Aussi, nous n'avons pas de projet de résolution à déposer pour les travaux de cette commission, mais nous allons lors de la prochaine réunion, sans doute en février ou mars 2016, nous pencher sur un point d'actualité important pour parler du futur de notre énergie dans notre Rhin supérieur. Bien sûr, quand on dit énergie, c'est celle dont nous dépendons pour nos besoins de tous les jours. Je crois qu'il est important de se pencher d'une manière

très posée sur la question sans peut-être regarder l'une ou l'autre centrale nucléaire, mais l'ensemble des outils de production dont nous disposons afin qu'ensemble nous puissions aller dans la meilleure direction possible, pour notre avenir et surtout pour l'énergie de demain.

Nous avons remarqué que nous n'étions pas très nombreux dans cette commission. Aussi, nous allons changer de système et proposer des dates permettant aux gens de s'inscrire afin que nous soyons un peu plus nombreux, car il est dommage de faire travailler nos services pour se retrouver ensuite peu nombreux en réunion. Surtout que le sujet, important, le mérite.

M. RICHERT :

Merci beaucoup, Daniel, pour ce rapport et pour les propositions en vue de faciliter la venue à ces réunions d'un nombre plus important de membres.

En ce qui concerne les centrales nucléaires, il est vrai qu'il faut évidemment prendre en considération l'ensemble du parc et l'ensemble des préoccupations. Je crois même que du côté suisse il y avait eu récemment des interrogations sur un certain nombre de centrales qui n'étaient pas beaucoup plus rassurantes que ce qui, parfois, pouvait être dit par rapport à Fessenheim. C'est juste un petit rappel de ce qui avait été dit à l'époque : j'avais insisté sur le modèle de la centrale suisse. On m'avait expliqué qu'il n'y avait pas les mêmes interrogations, mais quand je regarde aujourd'hui, je me rends compte que ce n'est finalement pas tellement différent. Quand on commence à regarder les interrogations, il y en a toujours et de toutes sortes, même pour l'alimentation aujourd'hui. À un moment donné on nous expliquait que manger du poisson n'était pas très bon pour la santé, manger de la viande non plus d'ailleurs ; de temps en temps je me demande si même les végétaux peuvent encore être consommés.

Donc, on a aujourd'hui beaucoup de préoccupations quant à ce que notre société va construire pour le futur. D'où la nécessité d'avoir à la fois la volonté d'aller de l'avant et en même temps d'avoir le spectre le plus large possible dans l'appréciation des sujets qui nous sont confiés. Cela montre que l'on est parfois rattrapé par l'actualité plus tôt que l'on ne l'imagine. Je ne veux pas aller plus loin. C'est juste que, de temps en temps, j'étais un peu chagriné de voir qu'il y avait une focale sur certains et qu'on oubliait tout à fait les autres ; maintenant on remarque que les autres, finalement, ce n'est pas tellement mieux non plus.

Est-il nécessaire d'aller encore plus loin ? Sur la base évidemment du rapport fait par Daniel ADRIAN, qui a été le support de notre communication. S'il n'y en a pas, je vous propose d'entériner ce qu'il a dit. Merci.

La commission « Culture, jeunesse, formation » sous la présidence de Barbara SCHLEICHER-ROTHMUND ne s'est pas réunie. Je rappelle aussi qu'aujourd'hui elle ne peut pas être avec nous, parce qu'elle travaille au niveau du parlement qui tient aujourd'hui son débat budgétaire, me semble-t-il. Nous l'excusons, bien entendu.

Nous allons passer, si vous en êtes d'accord, au point suivant, très important : la coopération avec la Conférence du Rhin supérieur. Je voudrais une nouvelle fois vous dire les excuses de Mme KRESSL, la présidente de la Conférence du Rhin supérieur pour 2015, qui ne peut être parmi nous pour les raisons que nous comprenons bien. Je vais donc essayer de faire la synthèse de ce qu'elle aurait pu nous dire si elle avait pu être là aujourd'hui. Le sujet nous a déjà réunis et interpellés souvent. C'est celui de la multiplicité des structures qui interviennent au niveau de l'expression politique du Rhin supérieur et la volonté de rapprocher ces institutions et, en tout cas, de faire en sorte que nos concitoyens puissent avoir une image un peu simplifiée par rapport à ce que nous avons aujourd'hui en termes de retour, notamment au travers des médias, du travail fait au niveau du Rhin supérieur.

L'idée est de regarder comment entre Conférence du Rhin supérieur et Conseil Rhénan on peut avoir une approche qui soit davantage compréhensible pour le citoyen. Donc, il y a eu un travail organisé le 25 septembre dernier, mais préparé en amont, entre le bureau du

Conseil Rhénan et le comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur, réunion qui s'est conclue par la fixation d'objectifs communs réalistes, dont la mise en œuvre concrète a été confiée à un groupe de techniciens des deux instances. On l'a bien compris, nous ne sommes pas dans une démarche de fusion entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur, mais dans une démarche qui nous permet d'avoir vers l'extérieur, en particulier vers nos concitoyens, mais aussi en direction de la presse, une visibilité qui permet à la fois de mieux comprendre le rôle respectif et l'action de ces instances.

D'ores et déjà, il y a eu plusieurs avancées. La première se situe au niveau de la stratégie de communication commune entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur, dont le but est de permettre une meilleure compréhension du rôle des deux institutions par le citoyen, avec une coordination des relations-presse. Il a donc été convenu d'établir un listing commun des contacts-presse. Celui-ci a été finalisé et permettra de toucher toute la presse générale et spécialisée dans les quatre régions.

Ensuite, on a progressé sur l'élaboration d'un modèle de présentation des deux institutions, modèle bien sûr commun, qui pourrait être repris dans les communiqués de presse de l'une ou de l'autre des institutions avec chaque fois la double apparition des deux institutions. Le texte est d'ores et déjà rédigé. Il apparaîtra dans les futures communiqués de presse du Conseil Rhénan et tout à l'heure, vous pourrez le découvrir à la sortie de l'hémicycle puisque, ce matin, nous en avons déjà discuté au niveau du bureau.

Par ailleurs, des consultations sont d'ores et déjà entreprises, grâce à la Conférence du Rhin supérieur, en vue de l'élaboration d'un portail commun qui renverra sur les sites respectifs du Conseil Rhénan et de la Conférence du Rhin supérieur. Il est possible, assez rapidement de transformer la page actuelle de présentation du pilier politique de la RMT (*Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur*) en y faisant figurer une présentation commune des deux institutions avec renvoi sur les sites par le biais des logos de chaque instance parce que nous avons considéré pour l'instant que le logo commun ne doit pas constituer une priorité ou un préalable dans le travail commun que nous sommes en train de réaliser et dans les avancées concrètes que nous sommes en train de programmer.

Deuxième avancée enregistrée : au niveau de la coopération d'une part entre nos commissions de travail et, d'autre part, les groupes de travail de la Conférence du Rhin supérieur, un accord de principe s'est dégagé pour l'organisation par la Conférence d'une première réunion entre les présidents de ses groupes de travail et ceux des commissions du Conseil Rhénan. Donc, nous allons avoir des réunions communes pour se mettre d'accord sur l'organisation possible, probable, de réunions de travail au niveau des commissions et, en même temps, au niveau des groupes de travail.

On n'a pas pu, pour l'instant, organiser cette rencontre commune qui était prévue le 6 novembre. Cela sera donc reporté au tout début de l'année prochaine, sous l'autorité de notre futur président qui va gérer cette nouvelle étape, tout simplement du fait de l'indisponibilité de la plupart des présidents des groupes de travail de la Conférence.

Un dernier point, mais je ne fais que l'évoquer : nous avons souhaité au niveau du Conseil Rhénan mettre en place un secrétariat permanent. Nous avançons sur ce sujet que nous aurons l'occasion de reprendre début 2016 dans le cadre des nouvelles programmations prévues.

Voilà, très rapidement, Mesdames et Messieurs, le compte-rendu du travail du 25 septembre dernier entre le bureau du Conseil Rhénan et le comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur avec un très bon état d'esprit, je veux le signaler, avec la volonté respective, partagée d'arriver à une vision plus claire et donc, je l'espère, pour nos concitoyens une meilleure compréhension du fonctionnement de ces institutions du Rhin supérieur.

Si cela n'appelle pas de commentaire supplémentaire, je vous propose de passer aux résolutions sur proposition du bureau. Ce sont des propositions qui ont déjà été élaborées. Il

y en a principalement deux. Vous avez évidemment dans vos documents l'intégralité de ces résolutions.

- La première concerne la conduite accompagnée à partir de 17 ans dans le Rhin supérieur.
- La deuxième concerne l'accès simplifié des patients aux examens médicaux spécialisés.

Je vais faire une toute petite synthèse du premier document, sachant qu'il se trouve à votre disposition. Je veux simplement signaler que pour l'instant la Suisse n'est pas directement impliquée, car elle n'a pas de dispositif sur la conduite accompagnée avant 18 ans. Cela concerne donc principalement le côté allemand et français. Je veux rappeler que nous avons été saisis par Patrick RAPP, membre du Landtag du Bade-Wurtemberg sur la question de la conduite accompagnée à partir de 17 ans. Celle-ci est possible en France et en Allemagne. Autant du côté français la conduite accompagnée est devenue un principe très largement répandu, autant du côté allemand c'est un principe qui s'organise de plus en plus, on n'a cependant pas le droit de passer la frontière, bien que la conduite accompagnée soit très parallèle en France et en Allemagne.

La proposition contenue dans la résolution est donc que la conduite accompagnée allemande du *Begleitetes Fahren* soit reconnue en France et celle de la conduite accompagnée française en Allemagne, afin que les conducteurs mineurs accompagnés puissent traverser la frontière et conduire également dans le pays voisin.

Si vous en êtes d'accord, nous prendrions donc cette résolution, pour la transmettre aux autorités compétentes en la matière et souhaiter qu'un rapprochement puisse être opéré. Autant lorsqu'il n'y a qu'un pays qui autorise la conduite accompagnée on peut comprendre qu'on ne puisse le faire de l'autre côté, mais comme cela existe des deux côtés, il est difficile de comprendre pourquoi on n'a pas le droit de franchir la limite nationale. Peut-on imaginer que cette résolution puisse recueillir, après l'avis du bureau, l'avis également favorable du Conseil Rhénan ? — Je vous en remercie.

Le deuxième sujet est l'accès des patients aux examens médicaux spécialisés, par ex. l'imagerie par Résonance Magnétique (IRM). Suite aux l'articles parus cet été sur les délais d'accès des patients aux IRM en Alsace, un travail a été effectué avec le Centre Européen de la Consommation sur le projet de résolution, résolution qui avec resté relativement douce, car il existe un plan d'implantation d'équipements supplémentaires en Alsace d'ici 2016. Ces implantations ne régleront pas tout, mais démontrent que des efforts sont faits au niveau du Ministère.

Je rappelle les points forts de la résolution : on souligne tout d'abord l'importance pour le citoyen d'avoir accès aux soins de santé dans un délai raisonnable. — Chacun comprend.

Deuxièmement, on constate que l'Alsace compte un nombre d'installations IRM plus faible qu'en Allemagne malgré les efforts d'installation programmés d'ici 2017 grâce à l'implication de l'ARS (*Agence régionale de la Santé*).

Enfin, on constate que de ce fait la durée d'attente pour un examen IRM est longue en Alsace par rapport aux délais outre-Rhin et que l'accès aux examens en Allemagne est soumis à un régime d'autorisation préalable qui n'est aujourd'hui plus adapté à la situation de la région frontalière du Rhin supérieur.

Nous proposons donc que les délais d'accès aux examens par IRM soit réduits et ce, en conventionnement avec les cabinets de radiologues allemands disposant de tels équipements et d'une équipe médicale bilingue dès lors qu'ils appliquent des tarifs français du secteur 1 sans dépassement et rédigent des compte-rendu en langue française. C'est ce qu'il faut pour que cela puisse fonctionner.

Enfin, en supprimant le régime d'autorisation préalable exigé par les autorités françaises dans le cas d'examens d'imagerie médicale. C'est un complément au premier point. Voilà ce que nous proposons.

Je veux rappeler qu'un travail a été effectué sur le sujet. Nous allons donc tout à l'heure, au point suivant, pouvoir évoquer la coopération sanitaire et, en cas de questions spécialisées, nous aurons l'occasion d'entendre Mme MÉRIGEAU qui pourra, le cas échéant, nous donner des informations complémentaires.

Voilà le sujet qui est soumis, qui avait été examiné par le bureau du Conseil Rhénan et qui vous est proposé pour validation, même si, globalement, il devrait y avoir une forme de détente qui s'installe en Alsace, puisque des installations complémentaires devraient se faire au niveau de la région alsacienne.

M. ADRIAN :

Je voudrais juste rajouter une demande à notre résolution, éventuellement, parce que ces problèmes concernent aussi les examens autres que ceux de l'IRM et surtout ceux des Pet-Scans, ces scanners approfondis dans le traitement des maladies graves. Nous pourrions peut-être aller un peu plus loin dans notre résolution que de l'arrêter à l'IRM.

M. RICHERT :

La résolution n'est pas que pour l'IRM. C'est un exemple de ce qui est concerné par cette résolution. Elle concerne les examens médicaux spécialisés, l'IRM n'étant qu'une illustration de la difficulté que nous avons. Notamment, dans le domaine de l'IRM, cela devrait se résoudre.

Par contre, si nous mettons en place des conventionnements avec les cabinets de radiologues allemands – et le Pet-scan peut éventuellement faire partie de ces accords — il y a évidemment un travail de concertation qui doit se faire au niveau du Conseil Rhénan puisque nous avons soulevé cette question sur la base de ce qui nous est revenu. Nous aurions donc la demande à la fois dans le domaine de l'IRM, mais aussi, de façon spécialisée, au niveau de l'accès à des soins ciblés ; bien évidemment, le Pet-scan peut faire partie de ce dispositif.

Je ne sais pas si Mme MÉRIGEAU souhaite donner des explications complémentaires sur le sujet ?

Mme Martine MÉRIGEAU :

Merci, Monsieur le Président. On m'avait demandé de faire une petite présentation pour justement étayer ces propos. Donc, je suis à votre disposition.

M. RICHERT :

C'est donc le point le plus complet que nous allons avoir. Nous entendrons donc le CEC (Centre Européen de la Consommation) sur ce sujet dans quelques instants. C'est bien une vraie préoccupation et le signaler à nos autorités compétentes, en particulier sanitaires, serait un moyen de supprimer l'une de ces interrogations qui peuvent poser problème au niveau de nos concitoyens lorsque nous avons des installations disponibles, relativement libres côté allemand et que les Français ne peuvent y accéder sous prétexte qu'il n'y a pas d'accord préalable. C'est l'idée d'aller vers une simplification au travers de ce conventionnement sur lequel les autorités compétentes auront à travailler.

M. Marcel BAUER :

Ma question serait juste de savoir si c'est tant au niveau du privé que du public que la résolution s'adresse.

M. RICHERT :

Cela pourrait effectivement concerner le privé dans les conditions que je viens d'indiquer puisqu'il s'agirait évidemment de respecter la clause financière afin qu'il n'y ait pas de dépassement. Il faudrait évidemment que le privé en question accède à cette attente, car il ne s'agit pas de relever la question tarifaire. Mais je pense que Madame aura l'occasion d'en parler tout à l'heure de façon complémentaire et plus détaillée.

M. BAUER :

Merci.

M. RICHERT :

On peut considérer que nous adoptons cette résolution ? Je crois que ce sont de vraies préoccupations pour nos concitoyens qui vivent dans cet espace rhénan de chaque côté de la frontière. Je crois que nous devons faire tout ce qu'il faut pour que cette interaction soit simplifiée dans le futur. Je vous remercie infiniment et je donne bien volontiers la parole à Mme MÉRIGEAU pour l'audition du CEC et notamment sur la question de la libre-circulation des patients. Merci beaucoup de votre présence et de votre intervention, Madame.

Mme MÉRIGEAU :

Merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, le président l'a souligné : l'accès aux soins transfrontaliers est extrêmement important et concerne, comme la santé en général, chacun d'entre nous. Donc, merci à vous tous et au Conseil Rhénan de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole parmi vous aujourd'hui pour vous expliquer un peu mieux la problématique, notamment dans notre région du Rhin supérieur.

Peut-être, pour tous ceux ou celles qui ne nous connaissent pas encore, deux ou trois mots sur notre institution que je vais vous présenter très succinctement. Je vais peut-être commencer par son Conseil d'Administration, car il reflète exactement les niveaux de notre intervention. La présidente et le vice-président, franco-allemands bien sûr, car ce sont des députés européens reflètent le niveau d'activité européen. (*À l'écran : Mme Evelyn GEBHARDT et M. Robert ROCHEFORT*).

Ensuite, nous avons le niveau national avec la directrice générale de l'INC, Mme DOBRINSKY-WEISS, députée allemande et surtout nous avons le niveau régional avec Pascal MANGIN ou Catherine TRAUTMANN qui font partie de notre conseil d'administration. Donc, tous les niveaux sur lesquels nous intervenons sont représentés dans notre conseil d'administration.

Rapidement, trois mots sur le bilan des activités. Nous avons commencé en 1993 comme l'ensemble des structures transfrontalières de Kehl, avec 3 personnes. Aujourd'hui, nous sommes une quarantaine de personnes dont 27 juristes spécialisés en droit international privé, droit communautaire et droit allemand. Nous faisons partie du réseau consommateurs présent dans toute l'Union Européenne. Le centre de Kehl est non seulement le seul centre binational de ce réseau, mais en plus il traite plus de 50% de l'ensemble des litiges transfrontaliers recensés par la Commission Européenne, avec un résultat positif de 74% de ces litiges qui sont résolus à l'amiable au profit des consommateurs-citoyens. J'ai apporté des rapports d'activité pour que vous nous connaissiez mieux, mais ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est tout ce que nous faisons en matière de santé au niveau de la structure transfrontalière, donc de la région.

La santé est un domaine qui nous occupe depuis des années. On doit dire qu'il y a eu un certain nombre d'améliorations et notamment la directive européenne pour faciliter les soins transfrontaliers qui est entrée en vigueur en octobre 2013. Malheureusement, durant les dix dernières années, malgré l'évolution des textes etc., en pratique on ne constate que peu d'améliorations. Notre association s'efforce de supprimer les obstacles dans le quotidien de nos citoyens.

Hier, par exemple, j'ai reçu une demande d'une parente d'élève qui a un enfant dans un collège alsacien bilingue. Elle a présenté un certificat en langue allemande pour demander un aménagement des horaires pour son enfant et surtout une dispense de sport. Le médecin scolaire et l'administration du collège ont déclaré que ce certificat n'était pas valable au motif que tout document en France doit être traduit par un traducteur assermenté et que, certaines maladies n'étant pas traitées de la même manière en France et en Allemagne, ce certificat en lui-même ne pouvait être considéré comme légitime en France.

Je dois dire que c'est le genre d'obstacles auxquels se heurtent tous les concitoyens ici qui osent franchir la frontière. Donc, les exemples en matière de santé sont multiples, variés et on s'efforce de les résoudre.

Ce que je voulais vous dire également, c'est que dans cette région, que ce soit la France ou l'Allemagne, des deux côtés du Rhin, nous avons des défis communs. Vous en connaissez un certain nombre :

- Dans une région frontalière, la mobilité accrue de nos citoyens, pour des raisons professionnelles ou familiales n'est plus un phénomène marginal. On bouge d'un côté et de l'autre de la frontière ;
- Vieillissement des populations, surtout en Allemagne ;
- Augmentation des coûts de prise en charge, problème commun aux deux pays ;
- Démographie : répartition inégale ;
- Et surtout une politique de restrictions budgétaires dans les deux pays en la matière : c'est encore un élément commun et un défi commun à surmonter.

On essaie au niveau européen d'améliorer la situation. C'est l'objet de la directive entrée en vigueur en 2013. C'est aussi l'objet des règlements européens sur la coordination européenne des systèmes de santé. Ce sont tous ces textes qui se chevauchent. Le patient va devoir choisir pour le remboursement de ses soins. Inutile de vous dire que sans information préalable pour le patient, cela ne marche pas. Effectivement, je vais vous montrer toutes les lacunes de ces textes pour les patients.

En fait, pour résumer sur la fameuse directive qui doit faciliter l'accès aux soins : grâce à la pression de certains états, elle a absolument confirmé l'autorisation préalable que le patient doit demander à sa caisse-maladie avant tout traitement requérant au moins une nuitée d'hospitalisation, donc à l'hôpital.

Ensuite, on a rajouté, sur la demande de l'État français, que l'autorisation préalable sera demandée au patient pour le recours aux infrastructures ou aux équipements médicaux hautement spécialisés. Nous nous retrouvons donc dans la problématique de l'imagerie médicale entre autres. En plus, cette autorisation ne sera délivrée que si ces soins ne sont pas disponibles en France dans un délai acceptable sur le plan médical, compte tenu de l'état de santé et de l'évolution probable de la maladie. Donc, inutile de vous dire que toutes ces conditions vont être vérifiées au cas par cas. L'absence d'autorisation préalable pour ces examens fera qu'il n'y aura pas de remboursement par la caisse-maladie.

La directive a été très ambitieuse. Elle a même donné la possibilité au patient de choisir le mode de remboursement, si c'est selon le règlement européen, selon la directive. Il ne faut pas oublier que le système allemand est très différent du système français : il y a un système public et un système entièrement privé. Sachez que quand le patient allemand est assuré dans le système public, il lui est impossible de dire combien coûte une consultation – chez le généraliste ou le spécialiste – ou combien coûte un examen en imagerie médicale. Comment voulez-vous qu'il puisse choisir en toute connaissance de cause et aller de l'autre côté de la frontière pour une raison X ou Y ou parce que peut-être le traitement n'est pas en vigueur en Allemagne ? Ce qui se passe, à notre avis, c'est que cette directive ne s'applique pas au patient assuré en public en Allemagne. Vous voyez qu'il y a des problèmes des deux côtés. Je ne voudrais pas donner l'impression que les problèmes ne sont que du côté français.

Ensuite, la directive a prévu pour l'information du patient - qui est capitale - des points de contact nationaux. Le Secrétariat du Ministère de la Santé a été nommé au départ en France. La Commission n'était pas très satisfaite de cette nomination. Donc, il y a eu après la nomination du C.L.E.I.S.S. (Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale). L'Allemagne a fait le choix de donner son point de contact, de le faire financer d'ailleurs, par la Fédération des Caisses de Maladie allemandes. Il y a beaucoup de problèmes, il n'y a pas de nomenclature des actes médicaux en Europe, autant de problèmes pour la mise en place de cette directive.

Au niveau régional, on a quand même au niveau juridique l'Accord-cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire (du 22.07.2005 et son arrangement administratif du 09.03.2006). Il concerne 20 millions d'habitants ici. Et nous avons l'article 6, alinéa 2 de l'accord-cadre qui prévoit des conventions de coopération et, dans ces conventions, la suppression de l'autorisation préalable. Donc, au niveau juridique, il n'y a aucun problème pour supprimer cette autorisation préalable dans le cadre d'un conventionnement.

Sans porter de jugement, je dirais que cet instrument par excellence pour la coopération dans notre région est, à notre avis, trop peu utilisé puisqu'on ne peut nommer que trois grandes coopérations en l'espace de 10 ans.

(À l'écran) :

- L'épilepsie (ARS, HUS, Epilepsiezentrum Kork, AOK Bade-Wurtemberg)
- L'aide médicale urgente (ARS, Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat)
- Les grands brûlés (ARS, HUS, Clinique de traumatologie de Ludwigshafen am Rhein)

Ensuite, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau nous a demandé en 2013 une grande étude empirique sur l'état des lieux dans l'Eurodistrict tant au niveau libéral qu'hospitalier. On nous a demandé à partir de cette étude auprès des établissements hospitaliers, des directeurs, des médecins d'identifier les coopérations possibles, non exploitées, dans le cadre de l'Eurodistrict. Nous avons identifié 10 secteurs médicaux en 2013 et notamment, bien sûr, les Pet-scans. Malheureusement, il n'y a pas eu de suivi. Je dirais, en faisant un jeu de mots qui n'est pas traduisible en allemand, sauf pour les latinistes : il faut être *patient* pour accéder aux IRM.

Enfin, nous avons beaucoup correspondu avec l'Agence régionale de la Santé (ARS Alsace). Maintenant, ils reconnaissent quand même qu'il y a un retard dans la région alsacienne pour l'accès aux IRM et surtout des délais d'attente quand même assez importants. Oui, l'Alsace est quand même sous-équipée en appareils. Nous avons exactement les chiffres qui nous ont été donnés par rapport à l'Allemagne (à l'écran : 11,9 appareils par million d'habitants contre 30 en Allemagne. Délai d'attente : 45 jours en moyenne en Alsace).

Pour répondre à M. BAUER, il y a un autre système en Allemagne. Les équipements coûteux sont souvent dans les cabinets libéraux. Les hôpitaux en ont évidemment, mais il y en a beaucoup plus dans les cabinets libéraux, ce qui explique que si on procédait au conventionnement dans une petite coopération, juste pour les Strasbourgeois, cela se ferait avec un cabinet libéral ayant un IRM, de l'autre côté de la frontière à Kehl. Mais je pense que cela pourrait se reporter tout le long de la frontière.

Je crois que, à cet endroit, je vais vous citer l'un ou l'autre exemple que nous avons quotidiennement au sein de notre structure et où nous essayons d'aider. Le problème qui se pose est aussi celui du remboursement.

(À l'écran : Délais de 3 à 12 mois pour obtenir le remboursement des frais.)

On a une patiente victime d'un traumatisme crânien et perte de connaissance. Cela se passe en mars 2015. Le médecin lui dit : « Allez passer un IRM tout de suite en Allemagne, vous l'aurez immédiatement. » Elle demande son remboursement en avril 2015. La CPAM demande, en plus, un certificat médical circonstancié justifiant la nécessité de réaliser l'IRM en Allemagne, donc, bien au-delà de tous les textes : on assiste à des conditions supplémentaires qui s'annoncent. Vous vous rendez bien compte que le médecin traitant qui a aussi beaucoup d'administration ne va pas s'amuser à faire des rapports, à justifier et à rejustifier. En plus, c'était une urgence, il n'y avait rien à justifier. Il faut bien dire que les remboursements se passent au centre de Vannes et ne sont pas effectués par la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie (CPAM) de Strasbourg. C'est la Caisse de Vannes qui coordonne les remboursements-maladie pour l'étranger.

Autre exemple. Une patiente victime d'un double fracture du tibia. On l'envoie à Kehl pour passer deux IRM. Sur une somme de 560 € elle est remboursée 84 €. On ne comprend pas les bases de remboursement. On fait une intervention auprès de la CPAM. Huit mois après, elle va recevoir le remboursement auquel elle a droit.

Chez une autre patiente, le médecin suspecte un AVC et l'envoie d'urgence à Kehl parce qu'il n'y avait pas de possibilité sur Strasbourg. Absence d'autorisation préalable, la CPAM ne va pas rembourser. Nous intervenons ; dix mois après, la patiente se fera rembourser.

Nous avons aussi tout le conflit qui a opposé le Prof. MARESCAUX et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg concernant les patients hospitalisés à Strasbourg qui avaient un accès difficile aux IRM.

Donc, vous voyez, la situation n'est pas aussi claire que cela. Nous avons fait une étude juridique au Centre Européen de la Consommation concernant les conditions obligatoires au niveau du droit communautaire. L'autorisation préalable est vue comme une restriction à la libre circulation des patients en Europe. Cela est sûr. La directive est très claire. C'est pour cela que l'exception française doit être nécessaire et proportionnée. Si c'était valable il y a encore quelques années, on peut dire aujourd'hui en 2015, que dans une région frontalière, on ne voit pas en quoi cela serait nécessaire — et d'ailleurs ce n'est pas proportionné par rapport à la demande. Pourquoi ? Parce qu'il y a un déficit et que tout le monde le reconnaît. Parce qu'on ne peut pas, actuellement, prévoir une planification correspondant aux besoins de la population. Parce qu'il y a un retard d'équipement.

L'argument qu'on nous a opposé est que si on multiplie les IRM côté allemand, cela pourrait engendrer une sous-utilisation de l'équipement sur le territoire français. Or, s'il y a déficit, il ne peut y avoir sous-utilisation. Et puis surtout, on nous a opposé l'argument que cela pourrait nuire à l'équilibre financier du système français de sécurité sociale. Je pense qu'il n'a pas besoin des IRM en Allemagne pour être déficitaire. C'est une entrave injustifiée à la libre circulation des patients, notamment dans notre zone frontalière.

La position des Agences régionales de la Santé (ARS) est la même que celle de la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie qui déclare que la croissance du parc des IRM risque d'encourager la multiplication des examens. Effectivement, la réponse de l'ARS est la suivante :

- 1) ils vont créer un observatoire des délais d'attente, ici à Strasbourg ;
- 2) ils remettent en cause la pertinence des examens qui sont ordonnés concernant les IRM.

Je dirais moi que c'est une nécessité plus qu'un risque. Pourquoi ? Parce que les indications des IRM progressent, vous le savez tous, notamment cancer, cœur etc. Pourquoi ? Parce que c'est un examen non-irradiant, contrairement aux scanners ou à la radiologie conventionnelle, qui elle utilise les rayons-X. C'est un examen qui est utilisé non seulement pour un diagnostic précis, mais aussi pour des traitements et qui va permettre à la longue de faire des économies évidemment en ciblant le traitement adéquat.

Donc, je dirais que, de l'absence de risques financiers on va *même* aux économies d'échelle qu'on pourrait faire grâce à la mutualisation des appareils. Ce n'est pas l'examen en lui-même qui est coûteux. Je vous le dis : il coûte 260 euros tarif secteur 1 en France. Par contre, l'acquisition, et surtout la maintenance, des appareils coûte plusieurs millions. Donc, la mutualisation peut être, dans le cadre de la coopération transfrontalière, une réponse - adéquate - dans une politique de restrictions budgétaires.

C'est pourquoi, je crois qu'ensemble nous sommes plus fort, en nous réunissant et en ayant la même volonté de faciliter l'accès aux soins transfrontaliers, surtout dans l'espace du Rhin supérieur qui est une région idéale pour mettre en œuvre une telle politique, dirais-je.

D'où l'importance du Conseil Rhénan concernant ce problème. Effectivement, réduire les délais d'attente, supprimer l'autorisation préalable, pour les examens d'IRM au moins, mais on peut l'agrandir. Il y a d'autres examens où il y a des délais d'attente – je ne citerai que la

scintigraphie – en conventionnement avec les cabinets médicaux qui peuvent apporter une réponse aux patients et également à nous tous. Je pense que ce serait une décision politique importante. Pourquoi ? Parce qu'elle est visible, directe, concrète et au service de tous nos concitoyens.

Une dernière diapo pour vous résumer ce qu'a fait notre Centre sur ce problème de l'accès aux soins transfrontaliers. Vous pouvez consulter, gratuitement, sur notre site et je vous y invite. Nous avons donné tous les conseils pratiques aux patients qui souhaitaient passer un IRM du côté allemand pour raison d'urgence avec des lettres-types pour la caisse de maladie. Et, surtout, vous trouverez toute l'étude juridique mandatée par l'Eurodistrict, en allemand et en français, qui démontre que ce n'est plus dans l'air du temps, que ce n'est ni nécessaire ni proportionné, et que cette autorisation préalable devrait être supprimée.

Je crois que vous-mêmes et notre association, nous sommes tous convaincus que pour une région frontalière comme la nôtre, l'amélioration des soins en période de restrictions budgétaires passe par la mutualisation, surtout celle des compétences, dans le cadre d'une coopération transfrontalière pragmatique au service de ses concitoyens. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. RICHERT :

Merci, Madame la Directrice. Applaudissements tout à fait justifiés. Cette présentation démontre a posteriori que la résolution que nous avons prise tout à l'heure a tout à fait sa place. Il s'agira pour nous de regarder le suivi qui sera donné à cette résolution parce que nous avons bien compris qu'il s'agit d'un sujet très important, celui de la santé ; on ne peut pas le traiter comme étant secondaire dans notre société. Il s'agit de répondre à ce sentiment de nos concitoyens qui est que, dans ce domaine, la frontière est beaucoup plus présente que dans d'autres et notamment, il faut pour nous, qu'on soit du côté français, allemand ou suisse, faire en sorte que nous puissions améliorer l'utilisation des moyens existants, d'autant plus qu'il y a, derrière, la capacité d'avoir un meilleur ratio dans l'utilisation et donc, tout le monde sera gagnant.

En particulier, il sera important de faire en sorte que notamment pour les personnes âgées ou fragiles que ce suivi ait des réponses qui correspondent bien aux attentes de nos concitoyens et à une sortie des difficultés. Vous avez donné quelques exemples : lorsqu'on a besoin de franchir la frontière pour se faire traiter ou pour avoir des informations sur le traitement existant de l'autre côté.

Merci au CEC pour son implication, merci de votre présentation. Je laisse volontiers la parole à celles et à ceux qui souhaitent la prendre.

Mme Margret MERGEN :

Maire de Baden-Baden.

Une brève question. Il y a environ six mois une conférence internationale s'est tenue à Baden-Baden – Allemagne, Suisse et France – précisément sur la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé, à l'initiative de la ministre allemande de la Santé. Or, ces questions justement y avaient été posées. Existe-t-il une imbrication, voire une coopération ?

Mme MÉRIGEAU :

Malheureusement, non. Nous nous sommes concentrés sur le problème de l'accès à l'imagerie médicale pour les patients alsaciens dans un premier temps parce que depuis des années c'est vraiment un problème. On a essayé d'alerter la ministre de la Santé, c'est-à-dire qu'on a alerté le directeur général de l'offre de soins qui est placé juste au-dessous d'elle ; on a alerté des députés. Au passage, je vous signale que Mme Sophie ROHFRITSCH a interpellé la ministre de la santé à ce sujet, que les députées européennes Mme Anne SANDER et Mme Nathalie GRIESBECK sont prêtes à vraiment apporter leur soutien à la résolution du Conseil Rhénan en écrivant également. Nous avons un certain

nombre de personnalités politiques françaises qui sont venues jouer de leur influence puisque c'est un problème qui peut se résoudre au niveau régional.

Mais bien sûr il faut avoir la validation du ministère de la Santé via l'Agence régionale de la Santé (ARS) pour ce problème bien particulier de l'accès à l'imagerie médicale.

M. RICHERT :

Merci beaucoup. D'autres demandes d'intervention ?

M. Matthias ACKERMANN :

Élu du Landkreis Südliche Weinstraße.

Nous avons déjà souvent évoqué la thématique des soins de santé, comme par ex. la situation des pharmacies de garde le week-end. En Allemagne, la réorganisation de ce secteur a fait que des personnes habitant à proximité de la frontière ou à l'intérieur des terres doivent parfois faire 20 à 40 km, ce qui pose un grand problème, surtout pour les personnes âgées.

C'est pourquoi, je salue absolument cette résolution. Simplement, on devrait l'élargir à ce secteur, parce que lorsqu'on en arrive aux remboursements des frais par les caisses de santé, cela pose des problèmes assez importants.

Cela n'est sans doute pas très raisonnable d'obliger la population à faire 30 km dans une direction alors qu'il n'y aurait que 2 ou 3 km à faire pour se rendre en Alsace et y acheter les médicaments.

Mme MÉRIGEAU :

Vous avez parfaitement raison. Il y a énormément de choses à faire en matière d'accès aux soins transfrontaliers, tout particulièrement dans le domaine que vous avez cité.

Je l'ai dit : dans notre région (le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie- Palatinat, l'Alsace), nous avons des défis, des problèmes communs et il faut, à notre avis, anticiper le vieillissement de la population, la démographie médicale, tout ce qui concerne le sujet. Je crois qu'il est aujourd'hui encore temps de s'en préoccuper et justement de voir comment la coopération transfrontalière en la matière peut être une réponse à tous ces problèmes communs.

M. RICHERT :

Je voudrais dire que cette résolution sera adressée aux instances compétentes et que, bien entendu, les institutions que nous représentons peuvent de leur côté, sur la base de cette résolution, compléter par une saisine directe de ces mêmes institutions pour appuyer la demande faite au niveau du Conseil Rhénan. Tout à l'heure, il a été précisé par Mme MÉRIGEAU que nous avons des parlementaires nationaux et européens qui sont déjà en appui. Il s'agira bien entendu de continuer à relayer. Mais quand je pense à nos représentants ici des différentes composantes de la vie politique allemande, française et suisse, bien entendu, il peut y avoir aussi derrière eux un soutien exprimé au sein de ces instances pour demander qu'on aille plus loin.

Nous allons bien sûr continuer à travailler avec le Centre Européen de la Consommation (CEC) pour essayer de faire en sorte que nous puissions continuer d'avancer sur le sujet.

M. Jürgen BÄUERLE:

Landrat dans le Landkreis de Rastatt.

Ce qui m'intéresserait, ce serait de savoir si cette problématique existe aussi entre l'Allemagne et la Suisse, car si tel est le cas, nous pourrions élargir notre résolution dans ce sens et remplir une fois de plus notre mission en tant que Conseil Rhénan.

Mme MÉRIGEAU :

À ma connaissance, non, pas sur ce cas-là, car tant l'Allemagne que la Suisse sont très bien équipées au niveau de l'imagerie médicale. Donc, il n'y a pas véritablement de transfert de patients. Je sais qu'il y a d'autres soucis entre l'Allemagne et la Suisse, aussi au niveau des

autorisations préalables, car la tendance des Caisses de maladie allemandes est d'exiger une autorisation préalable pour des examens par ex. en chirurgie ambulatoire, alors que la directive est très précise sur ce cas : tout ce qui est traitement ambulatoire n'a pas besoin d'autorisation préalable. Mais nous avons effectivement des cas où les Caisses de maladie allemandes publiques demandent une autorisation préalable pour cette sorte de traitement.

M. RICHERT :

Merci. Je vous propose d'en rester là. Nous garderons, bien sûr, le contact avec le CEC (Centre Européen de la Consommation), notamment au niveau du bureau, mais aussi des commissions et nous continuerions de suivre ce sujet. Nous exprimerons dans la résolution le souhait que l'on puisse enfin et de façon tangible franchir ce plafond de verre. Merci encore.

Je vous propose de passer au point n° 7, un point extrêmement important lui-aussi. De temps en temps, il faut saluer les vraies avancées. Il s'agit ici de la présentation du projet INTERREG concernant le Centre rhénan d'entraînement à la maîtrise des risques fluviaux / (C.R.E.R.F. / *allemand* : M.Ü.B). C'est un beau projet pour lequel des crédits INTERREG importants ont été dégagés.

Nous avons ici une délégation du Service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SDIS 67) composée du colonel Alain GAUDON qui est le directeur départemental du SDIS, du lieutenant-colonel Alex ROTH qui est responsable de la sous-direction « opération-prévention » au niveau du SDIS et directeur de ce projet, et aussi de Madame Martine LOQUET-BEHR que nous retrouvons avec beaucoup de plaisir. Je veux simplement rappeler qu'elle a été très longtemps dans le Bas-Rhin sur le suivi des outils de coopération transfrontalière et nous la retrouvons au sein du SDIS où une nouvelle fois elle est sur la coopération transfrontalière. Cela nous fait énormément plaisir de la revoir parmi nous.

Je vais, si vous en êtes d'accord, laisser la parole à Alain GAUDON qui va nous parler de ce sujet. Vous le verrez, c'est un beau sujet. De temps en temps, quand il y a de belles réussites, on aussi le droit de se réjouir. Nous avons le devoir de dire quand cela ne marche pas et nous devons même le dire avec force, mais quand cela marche, nous avons aussi le droit de le dire et d'en tirer une petite satisfaction.

M. Alain GAUDON :

Colonel Alain Gaudon, directeur départemental du Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin.

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les présidents des commissions, Mesdames et Messieurs les élus et représentants des collectivités allemandes, suisses et françaises, permettez-moi un bref propos introductif du projet transfrontalier du Centre d'entraînement à la maîtrise des risques fluviaux sur le Rhin (C.R.E.R.F.) dont le SDIS a porté la maîtrise d'ouvrage de 2012 à 2015 dans le cadre du programme INTERREG-IV du Rhin supérieur, ceci afin de resituer simplement le C.R.E.R.F. dans le contexte dans lequel il a été réalisé.

En effet, dès le début des années 2000, consciente des enjeux que représentait l'absence de moyens d'intervention rapides sur le Rhin dans la grande région de Strasbourg-Ortenau, alors même qu'à Bâle et Mannheim existaient trois bateaux-pompes, les autorités siégeant en Conférence du Rhin supérieur nous ont mandatés pour définir et proposer un concept de défense du Rhin.

Travaillant de concert avec les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin et leurs homologues du Bade-Wurtemberg nous avons proposé en 2003 un concept concret en Conférence du Rhin Supérieur, mais aussi en Conseil Rhénan du 16 juin 2003 à Colmar. Avec le soutien de ces deux organes, nous avons pu donner corps à ce concept qui se décline en deux axes majeurs de coopération renforcée entre les services de secours frontaliers.

Le premier axe s'est concrétisé par la construction du bateau-pompe EUROPA I sous la maîtrise d'ouvrage du Land du Bade-Wurtemberg et cofinancé avec l'aide d'INTERREG III.

Le second axe dont l'objectif était d'améliorer les techniques et tactiques d'intervention face aux risques rencontrés sur et aux bords du Rhin s'est concrétisé par la réalisation du centre de formation et d'entraînement commun appelé Centre rhénan d'entraînement à la maîtrise des risques fluviaux (C.R.E.R.F.) qui est donc mis en service depuis septembre 2014.

Pour clore mon propos, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'invitation que vous nous faites ce matin à vous présenter ce projet transfrontalier et aussi remercier tous les cofinanceurs présents dans la salle, car sans votre aide ce projet n'existerait pas. Sans plus attendre, je passe la parole au lieutenant-colonel ROTH et à Mme LOQUET-BEHR porteurs de ce projet, mais aussi du projet EUROPA I du bateau-pompe.

M. Alex ROTH :

Merci, mon colonel. En remarque liminaire, je voudrais rappeler que le Rhin est l'un des fleuves les plus navigués au monde et de ce fait générateur de risques divers. Je vous propose de voir d'emblée à l'aide de quelques diapositives les risques que nous sommes amenés à combattre. Vous voyez quelques images à l'écran avec des incendies, des fuites de produits dangereux, des collisions et aussi, malheureusement, des feux de bateaux à passagers.

(A l'écran, en parallèle : présentation Power-Point)

La deuxième image représente des feux dans des ports, y compris au niveau de terminaux pétroliers, mais aussi, il y a 4 ans de cela, l'accident de la Waldhof. Il s'agissait d'un chimiquier qui s'est retourné brutalement à la hauteur de la Lorelei.

Comment peut-on se préparer au mieux pour contenir ces risques et le faire en contexte transfrontalier ? En mutualisant les savoir-faire et les connaissances des différents services (allemand, français et suisse) avec, comme point de mire, le développement d'un concept de formation commun aux trois régions, en imaginant un outil de formation commun (il s'agit là d'une péniche-école) et en définissant ensemble des tactiques et des techniques d'intervention communes.

Mme LOQUET-BEHR :

Deux petites images pour vous montrer de quoi nous sommes partis. Nous avons commencé à développer cette idée de projet en 2009. De manière à concrétiser, pour nous-mêmes mais aussi pour les différents partenaires co-financeurs que nous sommes allés voir, l'idée et ce que nous avons mis sur le papier, nous avons réalisé, avec l'appui de mon collègue, le lieutenant-colonel ROTH, cette maquette de ce que pouvait être le futur concept de formation commun.

Cette maquette a porté ses fruits étant donné qu'elle a été reprise suite à un premier appel d'offres européen dans le cadre duquel nous avons mandaté un bureau d'études spécialisé, dans le domaine fluvial, suite à l'adoption du projet dans le cadre du programme INTERREG-IV, de procéder aux premières esquisses de ce qu'allait pouvoir être ce futur centre de formation flottant. Vous voyez sur l'image du haut la maquette qui a été transformée en esquisse 3D par le bureau d'ingénierie Schiffstechnik BUCHLOH. Je précise que suite à l'appel d'offres européen c'est un bureau allemand qui a pu être sélectionné et dont le siège social est près de Bonn.

Voici le résultat concret, traduit dans la réalité suite au deuxième appel d'offres auquel nous avons procédé dans le cadre d'INTERREG. Nous avons acheté une ancienne péniche. Il n'était pas question de procéder à l'achat d'une péniche nouvelle, nous n'aurions pas eu les budgets. Nous avons procédé à l'achat d'une ancienne péniche datant des années 70 qui circulait jusqu'en 2013 entre le Land de Basse-Saxe et la mer du Nord pour faire tout simplement des transports de pétrole. Donc, il s'agit d'une péniche-support qui est un ancien tanker que nous avons fait transformer dans le cadre d'un troisième appel d'offres européen auquel nous avons procédé et pour lequel nous avons pu retenir un chantier fluvial néerlandais situé à Maasbracht près de Maastricht.

Vous voyez sur la première photo de quoi nous sommes partis : la péniche telle qu'elle était et la péniche transformée en septembre 2014. Nous allons à présent procéder à la présentation après transformation des 7 simulateurs d'intervention et d'exercice que nous avons fait installer à bord.

M. ROTH :

Je voudrais rappeler que le concept particulier de ce projet était justement le choix d'une péniche. Pourquoi une péniche ? Parce qu'elle a la particularité de pouvoir se déplacer sur trois sites. C'est-à-dire qu'en fait on a un outil qui se déplace au plus près des demandeurs et nous avons identifié trois sites, à savoir Strasbourg, Mannheim et Mulhouse. Tout au long de l'année, sur des périodes bien précises, cette école va se rapprocher des stagiaires, diminuant ainsi les charges de fonctionnement, hôtelières et autres, et permettant de drainer une certaine masse de demandeurs pour pouvoir être formés dans de très bonnes conditions.

Vous avez sur l'image un simulateur particulier (nous en avons 7 à bord) qui cible l'entraînement pour des chutes à l'eau avec des équipements qu'on appelle dans notre jargon appareils respiratoires isolants (ARI) qui ne sont pas fait pour nager dans l'eau, mais (ce sont des choses qui arrivent lorsqu'on intervient sur le Rhin) quand on enjambe un bateau, on a toujours le risque de tomber à l'eau. Il s'agit donc de s'entraîner dans les meilleures conditions pour être repêché rapidement sans conséquences. Donc, les personnels sont amenés à s'entraîner dans ces conditions et nous avons la possibilité de la faire à bord du bateau de façon bien contrôlée.

Nous avons un autre simulateur où il s'agit d'apprendre à colmater des fuites suite par ex. à l'éperonnage d'un rocher par une péniche. Il faut apprendre à colmater, parfois avec des outils simples, mais aussi en fonction des ouvertures sur la coque avec des outils sophistiqués.

Nous avons un troisième générateur que nous avons baptisé simulateur-container instable où nous essayons de reproduire les conditions d'intervention sur un bateau en perdition et qui est en train de couler. Donc, il y a des inclinaisons à bord, de l'eau qui va y pénétrer. Tout cela se fait dans l'obscurité : on peut y mettre encore des fumées. Il s'agit par ex. d'apprendre à sauver des personnes qui seraient encore coincées à l'intérieur de ce container conçu comme un labyrinthe (il ne s'agit pas de faciliter les choses, mais de se rapprocher au maximum des conditions d'intervention réelles pour s'entraîner). Ce sont, de surcroît, des conditions dynamiques, car cet appareillage bouge, n'est pas statique et donc, se rapproche au maximum de la réalité.

Nous avons un autre équipement particulier. Nous avons conservé la partie avant du tanker avec ses tuyaux, les différentes vannes, les brides, tous les organes que l'on peut rencontrer sur un tanker quelconque navigant sur le fleuve. Nos équipages doivent être en mesure de stopper une fuite de produits dangereux. Là, c'est mimé par de l'eau, mais aussi une fuite gazeuse ou bi-phasique où l'on allie les deux, air et eau. Donc, nos personnels ont la possibilité de s'entraîner sur un équipement réaliste, ce qui permet d'être plus efficace en cas de sinistre.

Mme LOQUET-BEHR :

Mon collègue évoquait l'obscurité à l'instant. Vous en voyez une illustration à l'écran du cheminement pour les sapeurs-pompiers dans un parcours avec appareils-respiratoires isolants, Pour les besoins de la photo, la lumière est allumée, mais le cheminement se fait dans l'obscurité la plus totale, comme s'il faisait nuit ou comme si nos sapeurs-pompiers étaient en train d'évoluer en situation d'incendie avec des fumées très épaisses qui ne leur permettent pas de se repérer précisément dans l'espace. Le seul repère qu'ils ont dans ce parcours c'est le toucher et l'ouïe. Naturellement, ils sont revêtus de leur équipement de protection, mais aussi de ce fameux appareil respiratoire isolant ARI dont nous venons de parler à l'instant, qui leur permet de respirer sans être intoxiqués par les fumées nocives.

Dans ce cas précis, nous avons construit un parcours ARI qui fait 65 m de long. La particularité de ce parcours, qui existe aussi dans d'autres centres de formation à terre auprès des écoles de sapeurs-pompiers (françaises, allemandes ou suisses) est simplement que nous avons essayé de reconstituer certaines parties que l'on retrouve spécifiquement sur une péniche. Vous voyez par ex. sur la première image ce personnel qui essaie de s'engouffrer dans ce qu'on appelle un trou d'homme. C'est le genre d'équipement que l'on trouve sur des bateaux, notamment sur des bateaux à double coque dans lequel les personnels en situation d'intervention doivent pénétrer pour éventuellement récupérer un matelot ou vérifier s'il y a une brèche dans la coque et ensuite colmater.

Ensuite ils cheminent et vous voyez sur la photo en bas à droite une avancée sur un sol avec des gros galets. Il y a des sols relativement instables. Une partie du parcours peut être faite avec des galets, une autre avec des pneus, une autre encore avec du sable. Voilà, pour donner la sensation que l'on peut avoir en cheminant réellement dans une partie très enfumée pour aller au-delà d'un incendie.

Ici vous voyez une illustration de ce que nous avons appelé le simulateur-feu. C'est en gros une 'maison' à trois étages installée sur le bateau. Avec quatre points-feux, nous avons la possibilité de simuler un feu de moteur dans la salle des machines, un feu de cabine ou un feu de cuisine. Les matelots et le capitaine partis pour plusieurs jours de navigation ont des lieux de vie et sont parfois confrontés à des feux de cuisine parce qu'ils font à manger. Le quatrième point-feu est le *roll-over*, c'est-à-dire l'embrèvement de fumées par l'apport d'oxygène en ouvrant par ex. une porte quand les services d'intervention veulent pénétrer dans une pièce et que tout s'embrase.

M. ROTH :

Autre simulateur, particulier, qui concerne la chute d'une victime dans un silo à grains, blé ou autre. On imagine aisément les problèmes posés en matière de stabilité, liés à la nature même des grains, pour récupérer une personne. Il y a aussi le risque de fermentation avec présence de méthane et le fait que la victime, tombée de 4m, est peut-être polytraumatisée.

Il s'agit là-aussi de recréer les conditions permettant à nos équipes d'être bien formées et de récupérer cette victime dans les meilleures conditions et en toute sécurité pour le personnel.

Nous avons un autre simulateur encore, particulièrement dédié à la pollution des eaux. On sait bien que sur le Rhin on ne va pas poser de barrages compte tenu de la vitesse de l'eau en son centre. Mais il est toujours possible d'intervenir au niveau des berges, voire des ports ou des écluses, pour récupérer des produits. C'est la raison pour laquelle nous avons 80m de barrages flottants à bord et nous entraînons nos personnels à la pose de ces barrages pour être le plus efficaces possibles.

Mme LOQUET-BEHR :

Outre la pose de barrages flottants qu'il est possible de réaliser à bord, nous avons un exercice périlleux qui consiste par la voie d'eau, en arrivant par ex. avec un bateau-pompe ou un canot de sauvetage, mais dont les hauteurs ne sont pas les mêmes que sur une péniche. Il faut d'abord pouvoir monter à bord de cette péniche. Les seuls moyens quand cette péniche est par ex. en perdition au milieu du Rhin, sont l'échelle à corde ou le filet. L'exercice est particulièrement périlleux, car les seuls appuis sont les mailles du filet ou la corde de l'échelle. Il faut être en très bonne condition physique pour pouvoir réaliser cet exercice.

J'en ai quasiment terminé avec mon intervention. Je voudrais simplement encore vous présenter le budget global de ce projet réalisé avec le soutien d'un certain nombre de partenaires français et allemands. Le coût global était de 2,9 M avec une aide communautaire consentie de 1,3 M d'euros.

Merci de votre attention. Nous sommes naturellement à votre disposition.

M. RICHERT :

Merci infiniment. Pour tous ceux qui ont des questions complémentaires, ils les poseront à la fin de la séance, quand nous aurons la possibilité de nous restaurer dans la salle juste à côté. Merci vraiment pour cette présentation et à toute l'équipe du SDIS !

Nous arrivons au dernier point, très important, celui des élections. Le changement de présidence est simple : c'est que Helmut HERSBERGER accepte le principe, le cas échéant, d'endosser cette responsabilité et moi j'accepte le principe de ne plus être en charge de cette responsabilité. Je vous propose donc de rester dans les compositions du bureau tels que nous sommes avec le simple changement au niveau de la présidence et de la vice-présidence.

Ayant accepté le principe de la candidature de Helmut de prendre la présidence, je le remercie volontiers de son acceptation et je lui remets donc la présidence.

Je vous propose de voter la nouvelle composition du bureau, sauf s'il y a une intervention liminaire nécessaire sur le sujet. Il n'y en a pas ? La nouvelle organisation est donc adoptée. Je vous en remercie. Je félicite le nouveau président pour sa présidence et surtout, je vais le féliciter pour la déclaration qu'il va faire et les engagements qu'il va prendre maintenant comme nouveau président. Je te félicite infiniment.

(Applaudissements)

Et je cède la parole au président.

M. Helmut HERSBERGER :

Merci pour la confiance que vous m'avez donnée. Je vais m'engager l'année prochaine à nous faire progresser sur le chemin sur lequel nous nous sommes engagés il y a longtemps. Mais ma tâche première consiste à m'adresser à Philippe.

Nous te remercions de tout cœur pour tout ce que tu as fait à cet égard cette année pour le Conseil Rhénan et je voudrais citer quelques exemples. Tu as par ex. fait connaître les préoccupations liées à l'Euro-Airport et soutenu les tentatives de trouver une solution. Je ne sais pas si tu t'en souviens, mais un jour nous avons essayé de procéder à une répartition des coûts sur une de tes cartes de visite pour que le projet puisse se réaliser.

Deuxièmement, tu n'as jamais permis que la discussion autour de la centrale nucléaire escalade. Une fois de plus, tu nous en a donné un exemple lumineux aujourd'hui. Avec beaucoup de courage et d'élan tu as su insuffler une vie nouvelle à la formation transfrontalière. Je me souviens bien de la réunion à ce sujet à Saint-Louis. Donc, tout cela, a vu le jour ou a pour le moins grandi sous ton égide. Nous avons, bien entendu, l'intention de poursuivre ton œuvre. Si de temps à autre nous devons nous heurter à un obstacle quelconque en France, nous serons évidemment heureux de pouvoir recourir à ta connaissance du terrain et des voies décisionnelles.

Mais tu vas être confronté maintenant à des tâches nouvelles et immenses. La tâche herculéenne qui t'attend : il faudra que tu arrives à faire en sorte que ce qui t'est acquis en Alsace, à savoir que tu es très connu et aimé ...

M. RICHERT :

... pas assez, pas assez.

(Rires dans la salle)

M. HERSBERGER :

... tu puisses l'étendre à la Lorraine et à Champagne-Ardenne. Pour ce faire, il te faudra, avec tout le respect dû à tes talents, un peu de soutien. Je t'ai donc choisi deux compagnons que je veux te remettre. Tu sais de par certaines occasions que lorsque je veux exprimer ce genre de pensées, je me sers volontiers de comparaisons avec le monde des oiseaux. Ce

qu'était la huppe fasciée pour Charles BUTTNER, c'est pour toi la chouette-chevêche. Si je ne savais pas qui est Philippe, il me faudrait expliquer quelque peu la métaphore de la chouette-chevêche et pourquoi je l'ai choisie, mais comme je sais quelle matière Philippe a étudiée et où il a enseigné pendant des années, ce serait vraiment apporter de l'eau à la rivière. Je passe donc sur cela, mais je veux néanmoins évoquer certaines des qualités de cet oiseau, la chouette-chevêche, qui pourrait t'être utiles l'année prochaine...

M. RICHERT :

.. Il voit même dans la nuit.

M. HERSBERGER :

... même la nuit, effectivement. Il a des griffes acérées et sait s'en servir, tout petit qu'il soit. On l'appelle aussi la chouette d'Athéna et il mérite bien d'être l'emblème de la déesse de la sagesse qu'il accompagne. Si elle est déesse de la guerre, elle est surtout déesse de la sagesse et c'est ce que tu retiendras. On dit en allemand qu'il est inutile de porter des chouettes à Athènes, mais heureusement la grande région n'est pas Athènes. Ne te fais donc pas de soucis. La chouette d'Athéna est un oiseau qui chasse sans bruit et obtient un maximum avec peu de moyens grâce à sa précision. Mais il sait aussi attendre pendant des heures l'occasion propice, le bon moment pour agir. J'ai lu quelque part que ceux qui tiennent des qualités de la chouette sont ambitieux, curieux de tout et qu'ils aiment la justice. On ne saurait trouver mieux pour cette description. Mais prends garde : ces individus doivent avoir le dos large, car ils se font souvent importuner par des attaques factices d'oiseaux moqueurs.

Donc, si tu devais accepter de tenir compte de tous ces conseils, la chouette-chevêche t'aidera à t'en souvenir. Elle possède tout un savoir livresque qui t'épargnera de longues lectures et saura te rappeler les qualités qui t'aideront. Je n'en ai pas encore terminé. Je disais que je t'avais apporté deux compagnons.

Je t'ai apporté un deuxième compagnon pour t'assister dans tes devoirs de 2016. Je t'ai apporté un livre, mais n'aie pas peur, il n'y a presque pas de texte dans ce livre et même ce peu de texte est en français. C'est un livre qui a été publié pour la première fois vers 1820 par M. BLEULER, un Suisse. En le feuilletant, j'ai vu qu'il était fait d'environ 80 peintures et j'y ai vu trois choses que ce livre devrait te rappeler. Il s'appelle « De la source jusqu'à l'embouchure du Rhin ». Voici les trois choses dont je veux que tu te rappelles le moment donné. Point n°1, il y a deux cents ans déjà, le bilinguisme était, étonnamment, un but recherché des gens. BLEULER a donné à toutes ses peintures des noms français, non pas parce qu'il était francophone, mais parce qu'il était convaincu qu'en parlant français il aurait la chance de devenir membre de la haute société. Par le bilinguisme.

La deuxième chose, c'est la conclusion que persévérance est la source de tout succès. Le Rhin a réalisé son chemin pendant toutes ces années malgré tous les obstacles mis sur son chemin par les hommes. Troisième rappel : les peintures qui contiennent aussi des images de Strasbourg ou de Breisach, doivent te rappeler lorsque tu seras président de la grande région ou, qui sait, président de la grande nation...

M. RICHERT :

... voilà qui est encore mieux.

(Rires dans la salle)

M. HERSBERGER :

... te rappeler que tes racines se trouvent ici, en Alsace, ici dans la région du Rhin supérieur.

M. RICHERT :

Merci, Helmut et bonne chance à toi. Je suis, moi aussi, obligé de partir. Bonne chance à toi et merci pour tout !

M. HERSBERGER :

Juste avant que nous ayons épuisé l'ordre du jour, je voudrais encore dire deux ou trois mots sur cette présidence. Vous savez tous qu'on se familiarise déjà avec les sujets à traiter un peu avant qu'on ne devienne président, sans quoi le temps vous file entre les doigts. J'aimerais donc vous faire part de certaines de mes réflexions pour 2016.

Tout d'abord, nous avons prévu, sur recommandation aussi des commissions, a) de nous efforcer à améliorer la collaboration avec la Conférence du Rhin supérieur et b) de nous restreindre à quelques sujets ciblés. Nous avons pris avantage de cette collaboration en essayant d'organiser une réunion commune, donc une plénière en parallèle en un même lieu. Les anciens d'entre vous se souviennent peut-être que nous y étions parvenus une seule fois, à savoir en 2010. Nous allons essayer d'organiser en commun la réunion de décembre. Pour celle de juin, nos chances dans la discussion étaient trop minces, car les événements nous avaient déjà devancés.

Cela nous amène donc à vous proposer les dates suivantes:

- le **lundi 6 juin 2016** pour la première réunion plénière et
- le **vendredi 9 décembre 2016** pour la seconde réunion plénière.

Veillez bien noter ces dates dans vos agendas dès maintenant et les bloquer contre vents et marées. J'espère avoir le plaisir de vous voir et de vous recevoir chez nous lors de ces deux plénières ainsi que ceux qui ne pouvaient être présents durant ce matin. Les lieux de ces réunions ne sont pas encore définis, mais ils vous seront communiqués en temps opportun ainsi que les horaires. Pour la plénière de décembre nous devons bien sûr nous concerter un peu avec la Conférence du Rhin supérieur auparavant.

Les thèmes que j'ai choisis pour ma présidence ont suscité l'étonnement et l'enthousiasme du président sortant, non pas par leur nouveauté, mais parce qu'il s'est étonné de mon courage de vouloir m'y attaquer. Il faut peut-être que je m'exprime plus clairement. Je ne prétends pas que nous arriverons à résoudre ces choses l'année prochaine, mais nous allons essayer de faire un pas en avant.

Quels sont les thèmes que j'ai choisis pour le moment ? Il y a d'une part le sujet de l'Euro-Airport. Après des signes favorables au début, cette affaire s'est enlisée. Nous devons la sortir de l'ornière dans le sens souhaité par la région. Je sais très bien que cela ne sera pas facile. Beaucoup ont déjà fait bien des efforts. Je vais donc en faire moi aussi en vous priant de bien vouloir participer activement.

Le deuxième thème est celui dont on parle en ce moment et qu'on peut lire dans tous les journaux. C'est la libre-circulation des personnes, qu'ils s'agisse du statut des travailleurs transfrontaliers dans notre région, de continger ou de ne pas continger, ou encore de la coopération de l'Union Européenne avec la Suisse, bref, ce sont tous des sujets imaginables. Le thème général est toujours celui de la libre-circulation.

La troisième cause que je vais mettre en exergue pour l'année à venir, c'est la coordination des secours trinational. Je pars tout simplement de l'idée qu'il doit être possible d'arriver à s'entendre avec la Conférence du Rhin supérieur sur les deux premiers sujets. Pour le troisième, il faudra voir si nous arrivons à trouver un accord. Que prévoyons-nous de faire ? Il faut bien dire que nous avons là une opportunité exceptionnelle. La présidence du Conseil Rhénan est élue. La présidence de la Conférence du Rhin supérieur n'est pas encore définie, mais sera élue le 27 novembre, donc très bientôt. Elle sera suisse. Par conséquent, comme ces deux présidences seront suisses, je voudrais saisir cette occasion afin que nous puissions travailler plus étroitement ensemble. C'est ce que les citoyens attendent de nous et c'est ce que nous voulons leur offrir.

Voilà pour les premières perspectives et points forts de 2016. Bien entendu, s'il y a des souhaits exprimés en faveur de certains sujets, soit maintenant, soit par la suite, je suis prêt à les prendre en considération. Ce ne sera pas dévier de ma stratégie, car en tant que

parlement trinational nous sommes également appelés à réagir à temps, de façon rapide et concise au vu de nouveaux développements.

La discussion sur ce sujet est ouverte.

Mme Andrée BUCHMANN :

Merci, Monsieur le Président de nous présenter vos priorités. Toutes mes félicitations, tout d'abord. Je pense qu'il y a un autre sujet qu'il faudra aborder assez rapidement et qui a déjà été évoqué par M. RICHERT, c'est la question de l'énergie, parce qu'il faut qu'on mette en place toute une réflexion face à la fermeture de Fessenheim qui va se faire, même si c'est remis et remis. Et, bien sûr, il faudrait aussi qu'on envisage un traitement un peu particulier pour les centrales nucléaires suisses.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup pour ce complément. Tout ce que je peux dire, c'est que je suis certes optimiste et que je m'attaque à des sujets difficiles, mais avec le palmarès que j'ai déjà prévu et que je viens de dévoiler, ajouter encore par-dessus le thème de l'énergie, c'est quelque chose que je n'ai pas osé faire — et je ne suis vraiment pas d'un naturel peureux. Bien entendu, lorsque ces questions se poseront concrètement, nous nous occuperons également des énergies, car ce sont des questions importantes.

M. Willy STAECHELE :

Toutes nos félicitations également. Juste un mot très rapidement : en mars de l'année qui vient, nous allons avoir nos élections au Landtag, c'est-à-dire que notre délégation au Conseil Rhénan pourrait se trouver reconstituée différemment. Mais je suis persuadé que l'assemblée de notre Land délèguera de nouveau les meilleurs au Conseil Rhénan, c'est certain. Donc, la date du 6 juin, j'espère que nous y arriverons. Nous avons besoin de nous constituer, nous avons besoin de déterminer les délégués. J'ai bon espoir que nous arriverons à faire cela en mai de manière à être présents le 6 juin. Nous allons y arriver à l'avenir aussi. Donc, toutes nos félicitations encore et nos vœux pour une bonne collaboration avec nous ou avec ceux qui viendront.

M. HERSBERGER :

Merci beaucoup pour ces aimables paroles. C'est vrai que nous sommes régulièrement confrontés à des élections ou avec des résultats d'élections d'une manière ou d'une autre, mais nous y sommes toujours arrivés jusqu'à présent. Nous y arriverons aussi à l'avenir.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous arrivons donc au dernier point de l'ordre du jour, les divers. Y a-t-il de votre part des souhaits à mettre aux divers ? Non. Dans ce cas, je vous remercie tous, en particulier de votre participation et aussi de participer à relever ces défis en 2016. La séance est levée. Merci beaucoup.